



## Retraite dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Mercredi 23 octobre, Jean-Paul Delevoye et Frédérique Vidal ont reçu les organisations syndicales représentatives du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Nous attendions cette réunion pour engager enfin les discussions sur la mise en place d'un système universel des retraites, car **cette réforme doit aussi prendre en compte les spécificités de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.**

L'UNSA Éducation a rappelé qu'elle n'était pas demandeuse de cette réforme, mais qu'elle avait fait le choix de s'engager dans la négociation. **Notre exigence fondamentale est qu'aucun personnel de ce ministère ne soit pénalisé.**

Le profil de carrière des enseignants-chercheurs et chercheurs est spécifique, l'entrée dans le métier est tardive (35 ans en moyenne) de ce fait le pic des départs en retraite se situe entre 65 et 76 ans. Pour compenser la faiblesse des rémunérations, la grille salariale prévoit des accélérations en fin de carrière. Les primes entreront dans le système de la retraite à points, mais il faut prendre en compte que beaucoup d'agents de l'ESR (BIATSS et ITA) ont un faible niveau de primes (variables en fonction des établissements).

**Pour l'UNSA éducation cette réforme est nécessairement liée à des discussions sur la politique salariale conduisant à des mesures fortes de revalorisation des salaires et de primes.** Cette double négociation retraite/salaire doit aboutir avant le vote de la Loi. Cela doit se faire dans la transparence sur les chiffres et la confiance dans les intentions. Les deux restent à conquérir.

Aujourd'hui les personnels sont inquiets, les simulations que nous tentons de faire sur la base des informations dont nous disposons, montrent que les agents de l'ESR sont perdants. **L'UNSA éducation demande que le gouvernement nous présente des simulations précises et fiables qui permettent de vérifier si les craintes sont réelles ou pas.** À partir de ce bilan partagé, nous pourrions évaluer les conséquences du passage à une retraite par points ainsi que les dispositions compensatoires qu'il faudra mettre en œuvre.

Pour l'UNSA Éducation, la Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche ne peut pas être « LA » réponse à la politique salariale. Mais c'est une étape importante qui doit amener à de premières mesures financières dès 2021. C'est l'occasion de poursuivre la réflexion le déroulement des carrières dans une perspective qualitative en réfléchissant à la manière

dont s'organisent les carrières des personnels au regard des missions de l'ESR et comment on peut optimiser les compétences tout au long de la vie professionnelle.

Les annonces faites aujourd'hui ne sont pas suffisamment précises pour venir répondre à nos préoccupations, nous attendons maintenant que le dialogue social se poursuive. Les négociations doivent débiter rapidement et porter notamment sur la revalorisation des salaires et le calendrier d'application de celles-ci. **Dialogue et mesures rapides permettront d'instaurer auprès des agents de l'ESRI la confiance sans laquelle le dialogue avec les organisations syndicales réformistes sera difficile.**

Ivry, le 24/10/2018

*Frédéric MARCHAND,  
secrétaire général de l'UNSA Éducation  
Jean-Marc BŒUF,  
secrétaire général A&I-UNSA  
Martine SAMAMA,  
secrétaire général UNSA ITRF-BI-O  
Jean-Pascal SIMON,  
secrétaire général Sup'Recherche-UNSA*